

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 09.04.2013

Version: 4.0

Produit: **PYROS®**

(ID Nr. 30398490/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 09.04.2013

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

PYROS®

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF Agro SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
FRANCETéléphone: +33 1 4964-5732
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

| Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 2
 Aquatic Acute 1
 Aquatic Chronic 1

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:

Nocif en cas d'ingestion.

Risque de lésions oculaires graves.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Classement/étiquette en vigueur en France.

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.



N Dangereux pour l'environnement.



Phrase(s)-R

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3.5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Prochloraze, SOLVANT NAPHTA

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Concentré émulsifiable

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Teneur (W/W): 39,8 %

Numéro CAS: 67747-09-5

Numéro-CE: 266-994-5

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H302, H400, H410

solvant naphta

Teneur (W/W): < 60 %

Numéro CAS: 64742-94-5

Numéro d'enregistrement REACH: H411, H304, EUH066

01-2119451097-39

Asp. Tox. 1

Aquatic Chronic 2

bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié

Teneur (W/W): < 6 %

Numéro CAS: 70528-83-5

Numéro-CE: 274-654-2

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 1

Aquatic Chronic 2

H318, H315, H411

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle

Teneur (W/W): < 5 %

Numéro CAS: 687-47-8

Numéro-CE: 211-694-1

Numéro INDEX: 607-129-00-7

Flam. Liq. 3

Eye Dam./Irrit. 1

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

H226, H318, H335

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Teneur (W/W): < 5 %

Numéro CAS: 64742-95-6

Numéro-CE: 265-199-0

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119455851-35

Numéro INDEX: 649-356-00-4

Asp. Tox. 1

Flam. Liq. 1

Skin Corr./Irrit. 2

Repr. 2 (fertilité)

STOT SE 3 (sommolence et vertige)

Aquatic Chronic 3

H224, H315, H304, H336, H361f, H412

2-méthylpropane-1-ol; isobutanol

Teneur (W/W): < 5 %

Numéro CAS: 78-83-1

Numéro-CE: 201-148-0

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119484609-23

Numéro INDEX: 603-108-00-1

Flam. Liq. 3

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 1

STOT SE 3 (sommolence et vertige)

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

H226, H318, H315, H336, H335

naphtalène

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 09.04.2013

Version: 4.0

Produit: **PYROS®**

(ID Nr. 30398490/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 09.04.2013

Teneur (W/W): < 1 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 91-20-3	Carc. 2
Numéro-CE: 202-049-5	Aquatic Acute 1
Numéro INDEX: 601-052-00-2	Aquatic Chronic 1
	Facteur M - aiguë: 1
	Facteur M - chronique: 1
	H302, H351, H400, H410

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Teneur (W/W): 39,8 %
 Numéro CAS: 67747-09-5
 Numéro-CE: 266-994-5
 Symbole(s) de danger: Xn, N
 Phrase(s)-R: 22, 50/53

solvant naphta

Teneur (W/W): < 60 %
 Numéro CAS: 64742-94-5
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119451097-39
 Symbole(s) de danger: Xn, N
 Phrase(s)-R: 65, 66, 51/53

bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié

Teneur (W/W): < 6 %
 Numéro CAS: 70528-83-5
 Numéro-CE: 274-654-2
 Symbole(s) de danger: Xi, N
 Phrase(s)-R: 38, 41, 51/53

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle

Teneur (W/W): < 5 %
 Numéro CAS: 687-47-8
 Numéro-CE: 211-694-1
 Numéro INDEX: 607-129-00-7
 Symbole(s) de danger: Xi
 Phrase(s)-R: 10, 37, 41

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Teneur (W/W): < 5 %
 Numéro CAS: 64742-95-6
 Numéro-CE: 265-199-0
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35
 Numéro INDEX: 649-356-00-4
 Symbole(s) de danger: Xn
 Phrase(s)-R: 65, 66, 67, 12, 38, 62

2-méthylpropane-1-ol; isobutanol

Teneur (W/W): < 5 %

Numéro CAS: 78-83-1

Numéro-CE: 201-148-0

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484609-23

Numéro INDEX: 603-108-00-1

Symbole(s) de danger: Xi

Phrase(s)-R: 10, 37/38, 41, 67

naphtalène

Teneur (W/W): < 1 %

Numéro CAS: 91-20-3

Numéro-CE: 202-049-5

Numéro INDEX: 601-052-00-2

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 22, 40, 50/53

Carc. Cat. 3

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

78-83-1: 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol

VME 150 mg/m³ ; 50 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

91-20-3: naphthalène

VME 50 mg/m³ ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	jaune à brun	
Odeur:	aromatique(s)	
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
Valeur du pH:	env. 6 - 8 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C) (en émulsion)	
point de solidification:	< 0 °C	
Point d'ébullition:	env. 244 - 292 °C	
Point d'éclair:	66 °C	(Directive 92/69/CEE, A.9)
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	pas facilement inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.12)
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 %(V) Données se rapportant au solvant	
Limite supérieure d'explosivité:	7,0 %(V) Données se rapportant au solvant	
Température d'auto-inflammation:	445 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 0,03 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant	

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 09.04.2013

Version: 4.0

Produit: **PYROS®**

(ID Nr. 30398490/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 09.04.2013

Densité:	env. 1,13 g/cm ³ (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Décomposition thermique:	non déterminé	
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Viscosité, cinématique:	30 mm ² /s (40 °C)	(OECD 114)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	(Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes:	non comburant	(UN Test O.2 (oxidizing liquids))

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 1.715 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

(par inhalation): Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.100 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): > 2,16 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Irritation en cas de contact avec les yeux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau. Le produit n'a pas été testé.

L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Evaluation du caractère cancérogène:

Les tumeurs apparues en expérimentation animale sont basées sur un mécanisme d'action réversible et non génotoxique, pour lequel une dose sans effet a pu être déterminée. Après administration unique ou de courte durée de la substance dans des concentrations faibles, un effet cancérogène peut toutefois être pratiquement exclu.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Évaluation de la toxicité aquatique:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 1,2 mg/l, Cyprinodon variegatus (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

NOEC (36 j) 0,025 mg/l, Pimephales promelas (OPPTS 820.1075 (EPA-Guideline))

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Invertébrés aquatiques:

CE50 (96 h) 0,77 mg/l, Americamysis bahia (OPP 72-3 (EPA-directive), Écoulement.)

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Plantes aquatique(s):

NOEC (72 h) 0,0032 mg/l, Desmodemus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE50 (72 h) > 0,032 mg/l (taux de croissance), Desmodemus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Évaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 200, Oncorhynchus mykiss

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1 H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.

La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, PROCHLORAZE 40%)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, PROCHLORAZE 40%)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur**ADN**

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, PROCHLORAZE 40%)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu
Transport par voie navigable en bateau citerne:	Non évalué

Transport maritime

IMDG

Sea transport

IMDG

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 09.04.2013

Version: 4.0

Produit: **PYROS®**

(ID Nr. 30398490/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 09.04.2013

Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTHA, PROCHLORAZ 40%)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains SOLVENT NAPHTHA, PROCHLORAZ 40%)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTHA, PROCHLORAZ 40%)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains SOLVENT NAPHTHA, PROCHLORAZ 40%)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 09.04.2013

Version: 4.0

Produit: **PYROS®**

(ID Nr. 30398490/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 09.04.2013

Catégorie de la pollution: Non évalué
Type de navire: Non évaluéPollution category: Not evaluated
Ship Type: Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1172, 1432, 1433

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 84.

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

Délai de rentrée dans la culture: 24 heures.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
Xi	Irritant.
22	Nocif en cas d'ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
10	Inflammable.
37	Irritant pour les voies respiratoires.
67	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
12	Extrêmement inflammable.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.

37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Flam. Liq.	Liquides Inflammables
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Carc.	Cancérogénicité
Carc. Cat. 3	Substances cancérigènes Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérigènes possibles.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.